

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 7 novembre 2023

Autorisation de
signature des
marchés de travaux
relatifs à la
construction du
gymnase de Vétraz-
Monthoux - Lots 03,
04, 07 et 14

Convocation du : 31 octobre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2023_0093

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe ;

En vue de la passation des marchés relatifs à la construction du gymnase de Vétraz-Monthoux, une 1^{ère} consultation a été engagée le 3 mai 2023, par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation.

Les travaux ont été répartis en 21 lots.

Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 07, 11, 14 à 16, 19 et 20, la procédure de passation utilisée était l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Pour les autres lots, la procédure de passation utilisée était la procédure adaptée ouverte (petits lots), conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

A l'issue de cette 1^{ère} analyse des offres, et par deux délibérations n°BC_2023061 et BC_2023062, les offres des lots n°3, 4 et 7 ont été déclarées inacceptables et les lots ont été relancés selon 2 consultations distinctes :

- L'une relancée le 24/08/2023 en appel d'offres ouvert, par l'envoi d'un avis de publicité au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur d'Annemasse Agglo pour le lot n°7 ;
- L'autre relancée le 23/08/2023 selon la procédure avec négociation, en application de l'article R.2124-3 6° du Code de la commande publique puisque, dans le cadre d'un appel d'offres précédent, seules des offres irrégulières avaient été présentées, pour les lots n°3 et 4.

C'est dans le cadre de ces relances que les lots 03, 04 et 07 sont de nouveau analysés.

Quant au lot n°14, l'analyse des offres n'avait pu être finalisée lors de la CAO du 11/07/23. La date de validité des offres a été prolongée de 2 mois, après accord de l'ensemble des soumissionnaires.

Lots	Désignation	Procédure initiale
------	-------------	-----------------------

01	Déconstruction-désamiantage (notifié)	AOO
02	Terrassement-dépollution-VRD (notifié)	AOO
03	Gros-œuvre	AOO
04	Structure bois - vêtue	AOO
05	Couverture	MAPA
06	Etanchéité	MAPA
07	Menuiserie extérieure bois - occultation	AOO
08	Métallerie (Déclaré sans suite)	MAPA
09	Menuiserie intérieure	MAPA
10	Parquets sportifs	MAPA
11	Cloisons – peinture – plafonds	AOO
12	Sols minces	MAPA
13	Chapes	MAPA
14	Carrelage – faïence	AOO
15	Chauffage – VMC – Plomberie sanitaire	AOO
16	Electricité	AOO
17	Equipements sportifs	MAPA
18	Structures artificielle d'escalade	MAPA
19	Ascenseur	AOO
20	Espaces verts	AOO
21	Photovoltaïque (Déclaré sans suite)	MAPA

La date limite de réception des offres a été fixée :

- au 19 septembre 2023 à 12h00 pour les lots n°3 et 4.
- au 25 septembre 2023 à 12h00 pour le lot n°7.

A cette date, ont été reçues dans les délais :

- 6 offres pour les lots n°3 et n°4 ;
- 1 offre pour le lot n°7.

Pour le lot n°14 : 2 offres avaient été reçues dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre de l'opération.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°03, 04, 07

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Pour le lot n°14

Critères	Pondération
----------	-------------

1-Valeur technique	40.0 %
2-Prix des prestations	60.0 %

Le rapport d'analyse a été présenté à la Commission d'appel d'offres réunie le 17/10/2023.

La commission a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et, en conséquence, attribuer les lots passés en appel d'offres, comme suit :

LOT	Désignation du lot	Entreprise	Montant HT
3	Gros Œuvre	MONTESSUIT ET FILS	1 022 500,00 €
4	Structure bois - Vêture	LIFTEAM	2 929 250, 44 €
7	Menuiserie Extérieure Bois-Occultation	MENUISERIE GENEVRIER	706 484,94 € (solution de base)
14	Carrelage - Faïence	C.R.C.	116 962,31 €

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
 A l'unanimité,

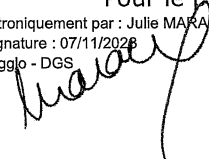
DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les marchés tels qu'attribués par la Commission d'Appel d'Offres et pour les montants précités ;

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal, à l'article 2313, Antenne OSP59 (AP-CP 2020-2021).

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAUX
 Date de signature : 07/11/2023
 Qualité : Agglo - DGS



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
 Date de signature : 08/11/2023
 Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

